

## IRLANDE

### Priorités fondées sur des indicateurs

#### **Renforcer les incitations au travail pour les femmes (2005, 2007, 2009)**

**Recommandations** : améliorer l'accès aux services de garde d'enfants et revoir le régime d'imposition des deuxièmes apporteurs de revenu.

**Mesures prises** : le nombre de places offertes dans les structures de garde d'enfants a sensiblement augmenté, et le dispositif d'accueil et d'éducation des jeunes enfants mis en place en 2009 élargit le champ de l'éducation préscolaire, même si cette mesure n'est pas spécifiquement axée sur les parents ayant un emploi. Davantage de familles sont sorties du champ d'application de l'impôt sur le revenu, mais les taux marginaux d'imposition et des cotisations sociales ont augmenté en 2009.

#### ► **Renforcer la concurrence dans les secteurs non manufacturiers (2005, 2007, 2009)**

**Recommandations** : renforcer la concurrence dans les services d'utilité publique et les autres services.

**Mesures prises** : le gouvernement a libéralisé le marché de l'électricité et améliore l'interconnexion avec le réseau du Royaume-Uni, même si le réseau reste la propriété du principal producteur de courant. Le décret sur les magasins d'alimentation (*Groceries Order*), qui encadrait les prix des produits alimentaires, a été abrogé en 2006. Le secteur de la pharmacie a été réformé en partie en 2007.

#### **Renforcer les dépenses de recherche-développement (R-D) et l'innovation (2007, 2009)**

**Recommandations** : améliorer les incitations à la R-D et rationaliser le financement des établissements publics.

**Mesures prises** : le taux des déductions fiscales accordées au titre de la R-D a été relevé dans le cadre de la loi de finances rectificative de 2008. Les financements destinés à la recherche sont de plus en plus affectés à des centres d'excellence.

#### **Améliorer l'accès à l'enseignement et accroître le financement de l'enseignement supérieur (2007, 2009)**

**Recommandations** : élargir le champ de l'éducation préscolaire et mettre en place des droits de scolarité universitaires, doublés d'un système de prêts étudiants remboursables sous conditions de revenu.

**Mesures prises** : le dispositif d'accueil et d'éducation des jeunes enfants se traduit par un élargissement du champ de l'éducation préscolaire. Les dépenses globales d'éducation ont augmenté au cours des dernières années.

#### **Alléger le fardeau réglementaire qui pèse sur le fonctionnement des entreprises (2005)**

**Recommandations** : mettre en œuvre le Livre blanc sur l'amélioration de la réglementation.

**Mesures prises** : il a été décidé en juin 2005 d'appliquer les recommandations du Livre blanc, ce qui a été fait depuis.

### Autres grandes priorités

#### **Améliorer encore les infrastructures (2007, 2009)**

**Recommandations** : remédier aux goulets d'étranglement dans les infrastructures à un bon rapport coût-efficacité. Accélérer la délivrance des autorisations d'urbanisme. Mettre en place des redevances d'utilisation pour assurer une utilisation efficiente des infrastructures.

**Mesures prises** : l'investissement public a été porté aux alentours de 5 % du revenu national ces dernières années. Les analyses coûts-avantages ont été renforcées et leur couverture élargie à tous les projets de grande envergure, et le processus d'urbanisme a été rationalisé. Les redevances d'utilisation ne sont pas appliquées de manière généralisée, mais l'eau consommée pour des usages non domestique est mesurée et il existe des routes à péage. L'investissement public devrait diminuer nettement au cours des années à venir.

#### **Éviter une volatilité et des hausses excessives des prix des logements (2005)**

**Recommandations** : supprimer progressivement le régime de déductibilité fiscale des paiements d'intérêts hypothécaires.

**Mesures prises** : la déduction des intérêts hypothécaires a été de plus en plus axée sur les primo-accédants et a été supprimée pour tous les autres bénéficiaires en 2009. De nouvelles réformes sont prévues dans ce domaine.

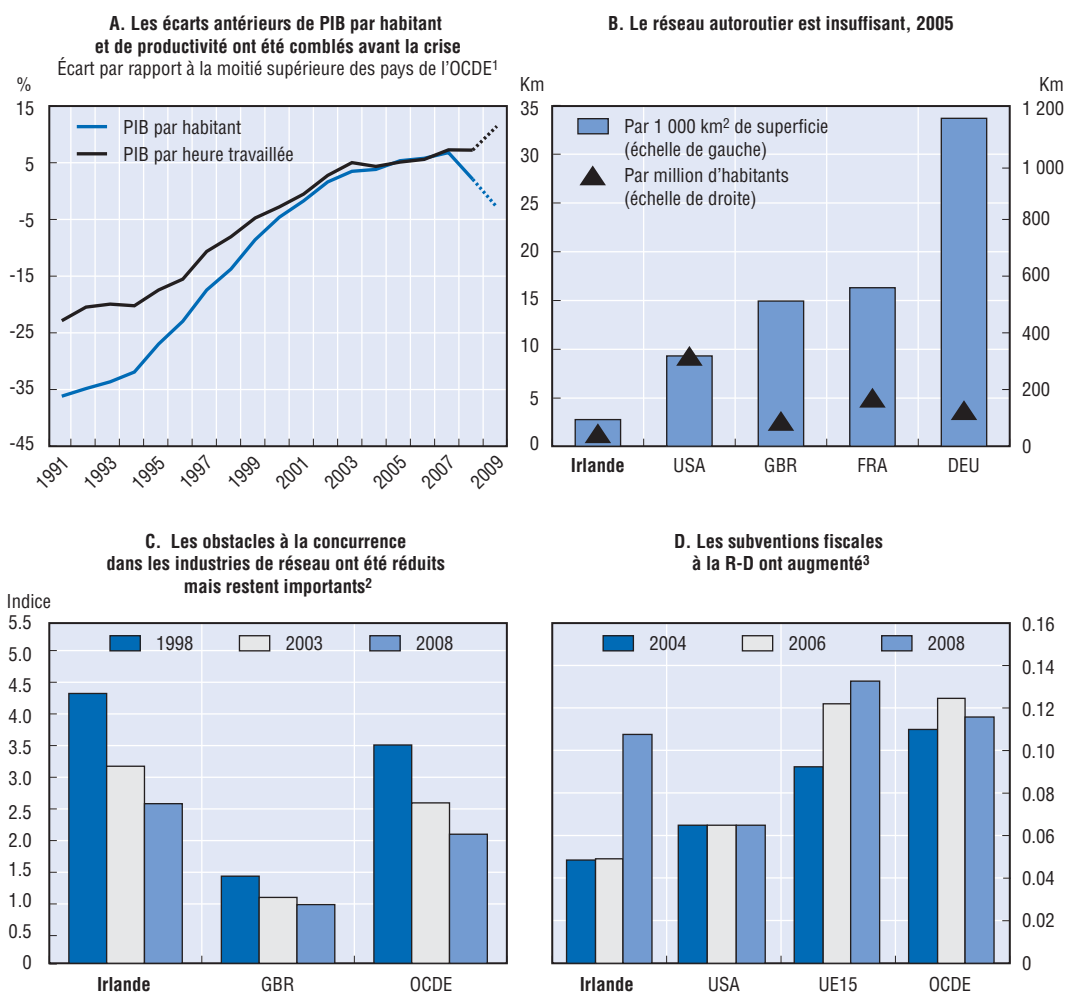
#### **Renforcer l'application de la politique de la concurrence (2005)**

**Recommandations** : améliorer l'application du droit de la concurrence.

**Mesures prises** : l'Autorité de la concurrence dispose maintenant de davantage de ressources et certaines poursuites judiciaires ont été couronnées de succès, mais les amendes infligées restent globalement modestes, et un petit nombre de secteurs ont été exonérés de l'application du droit de la concurrence.


## IRLANDE

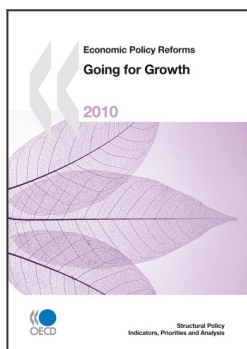
- En raison de la crise économique, l'Irlande a connu un recul marqué en termes de niveau de vie, qui aura probablement des effets durables. Néanmoins, son revenu par habitant est maintenant proche de la moyenne de la moitié supérieure des pays de l'OCDE.
- Des progrès ont été accomplis dans la plupart des domaines prioritaires, même s'ils ont été graduels et incomplets. Des améliorations ont été observées en matière de garde d'enfants et d'infrastructures, mais il leur faudra nécessairement du temps pour se faire pleinement sentir. La lenteur avec laquelle est renforcée la concurrence dans le secteur des services d'utilité publique et les autres services contribue à la médiocrité de la productivité.
- Dans le cadre du Plan national de développement a été adopté un large éventail de mesures destinées à consolider les fondements économiques et sociaux de l'Irlande, notamment dans les domaines prioritaires, ainsi que des programmes et objectifs liés aux entreprises, au renforcement de la cohésion sociale et à la protection de l'environnement.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.
3. Générosité des incitations fiscales en faveur de l'investissement dans la recherche-développement (R-D) en fonction du revenu avant impôts nécessaire pour couvrir le coût initial d'une dépense de R-D de un dollar et acquitter l'impôt sur les sociétés sur un dollar de bénéfice (indice B). Une valeur de zéro signifie que l'allègement fiscal consenti au titre de la R-D est juste suffisant pour compenser l'impact de l'impôt sur les sociétés.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : Commission européenne (2007), *Panorama of Transport et Base de données New Cronos* ; graphique C : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits* ; graphique D : OCDE (2009), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/811434064430>



Extrait de :  
**Economic Policy Reforms 2010**  
Going for Growth

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/growth-2010-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2010), « Irlande », dans *Economic Policy Reforms 2010 : Going for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/growth-2010-19-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).